

# LE Messager Syndical

ORGANE MENSUEL

des Sections Nantaises (Hommes et Dames) du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Administration et Rédaction : 11, Rue du Chapeau-Rouge, Nantes

## FÊTE DE SAINT MICHEL

Dimanche 5 Octobre

Il est de tradition dans le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, que la fête patronale de saint Michel, ouvre, en quelque sorte, la période active de l'année syndicale, elle amène un nouveau contact entre les éléments dévoués de notre Association.

Je me permets d'insister, cette année, sur l'importance de cette journée, qui doit démontrer la puissance actuelle de notre section syndicale, en même temps que sa fidélité aux principes qui la guident depuis son origine.

J'ai la certitude que notre fête patronale, dignement célébrée depuis déjà de nombreuses années, revêtira pour le moins son éclat accoutumé d'avant la guerre.

J'insiste cependant auprès de vous tous, mes chers camarades, pour que votre affluence soit en rapport avec les progrès constants de notre association.

Il importe, dans les circonstances présentes, que cette fête annuelle apparaisse

comme une vraie manifestation de l'esprit qui n'a cessé d'animer le Syndicat depuis sa naissance.

Je suis persuadé que tous nos sociétaires, accompagnés, bien entendu, de leurs parents et amis répondront à mon appel, témoignant ainsi des sentiments de famille et de fraternité chrétienne dont se réclame notre œuvre.

### PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Messe solennelle à 7 h.  $\frac{1}{2}$  (heure du jour), dans la chapelle du Tiers-Ordre, 6, rue Rabelais, célébrée, pour la section nantaise, par M. le chanoine Ménard ; bénédiction du Saint-Sacrement ; inauguration du tableau en l'honneur des membres de la section tombés au champ d'honneur.

Déjeuner dans une des salles mises gracieusement à notre disposition. Prix : 0 fr. 50.

### RÉUNION INTER-SYNDICALE

Ordre du jour : Exposé sur la coopérative : son fonctionnement, son début ; « Le Messager Syndical » : proposition d'organisation d'une fête pour son budget ; questions diverses.

E. FARGIER.

## Aux deux Sections Syndicales

### COOPÉRATION

Sur la demande de plusieurs de nos camarades, nous donnons, ci-dessous, la liste des maisons accordant l'escompte aux syndiqués. Nous prions bien vivement nos camarades de conserver les numéros du *Messager*, où nous insérons ces listes, car nous ne pouvons les faire paraître tous les mois en raison de la dimension de notre format :

Belle Jardinière, rue du Calvaire	4 %
Bonne Presse, libr. pl. St-Pierre	5 %
Bouille, chapelier, rue de la Fosse	10 %
Mlle Boulaire, laine et coton à tricoter, 1, rue de Feltre.....	5 %
Decré frères ..... timbres et	5 %
Cébille-Timonnier, appareils de chauffage, 1, place St-Pierre..	5 %
Ganuchaud, tissus, r. de la Poissonnerie .....	5 %
Landreau, libraire, H.-G.-Rue....	10 %
Maison Libaros, librairie, place du Change .....	10 %
Morin, chapelier, 2, r. St-Similien	5 %
Nicolas, tailleur, rue de la Fosse	6 %



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

## ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1<sup>re</sup> Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850. — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

occursales } De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8. — Téléphone 2.14.  
De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

Enseignement Rapide et Individuel --- Commerce -- Comptabilité -- Sténo-Dactylo -- Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS }  
Inscription à toutes époques }  
de l'Année.

M. BRILLET }  
Expert-Comptable }  
Directeur-Concessionnaire }

DAMES, JEUNES FILLES }  
Entrées et Salles spéciales }  
Professeurs Dames }

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

NANTES — Rue Crébillon, 20

AUX GRANDS MAGASINS DE

NANTES — Rue Crébillon, 20

TÉLÉPHONE

10.28

# LA CHATELAINÉ

TÉLÉPHONE

10.28

Les plus jolies Nouveautés sont vendues très bon Marché

Mlle Olivon, ganterie et fantaisie, passage Pommeraye .....	10 %
Mlle Rommé, chauffage, rue du Chapeau-Rouge .....	5 %
Ronsmans, chapelier, hommes, dames et enfants, 5, rue Voltaire	10 %
Roux Félix, chemisier, passage Pommeraye .....	6 %
Sourisse, horloger, B.-G.-Rue.....	6 %
Verdier, bazar, 1, rue St-Similien	5 %
Mlles Vinot et Oger, mercerie, 20, Haute-Grande-Rue .....	7 %

#### L'ECONOMIE PAR L'ASSOCIATION

L'éloge de la coopération n'est plus à faire ; elle a prouvé même aux plus incrédules qu'elle n'était pas une utopie, mais au contraire une éblouissante vérité. Son action, bien terre à terre, quoique des plus utiles, est considérée d'un œil indifférent par la multitude des travailleurs pour lesquels elle est cependant la fée bienfaisante qui seule peut leur permettre, avec un budget, hélas bien réduit, de résoudre ce problème au premier abord insoluble :

#### MIEUX VIVRE EN DEPENSANT MOINS

Ce résultat s'obtient bien simplement. La coopérative achète au producteur pour revendre directement au consommateur, celui-ci est en même temps son associé, son banquier. Elle moralise le commerce en supprimant les profits exagérés et inutiles ; elle fait du consommateur son propre fournisseur, elle n'a en vue que l'intérêt de ses membres.

Pourquoi nous faut-il déplorer le peu d'empressement de nos camarades à venir apporter à notre coopérative les concours indispensables qui, seuls, peuvent en assurer le succès ? Parce qu'ils ne se rendent pas compte des bénéfices que pourrait leur procurer cette organisation.

Supposons, un instant, que chacun de nous effectue annuellement pour 200 fr. d'achats, nos deux sections syndicales comptent un minimum de 300 familles, nous obtenons un chiffre d'affaires de 60.000 fr. pour lequel nous avons réalisé sur les prix d'achats une économie minimum de 20 %, soit environ 12.000 fr., c'est donc une économie réelle ; et qu'est-ce que 200 fr. d'achats annuels pour une famille !

Ici se place une objection qui a une certaine valeur. Vous ne pouvez prétendre à satisfaire aux désirs d'une si nombreuse clientèle, étant données les modestes proportions de votre organisation actuelle ; ayez d'abord une organisation plus adéquate, ensuite nous répondrons plus nombreux à votre appel.

Modestes proportions, certes je n'en disconviens pas, et nous ne sommes nullement désireux d'éblouir nos clients en affichant un luxe inutile et coûteux qui ne répondrait nullement au but que nous nous proposons d'atteindre. Nous voulons

améliorer la vie de famille, en un mot combattre la vie chère. C'est pourquoi nos efforts ont tendu à créer cet organisme coopératif, qui servira en outre à agrandir notre champ d'action ; et ce faisant nous répondrons aux desiderata si souvent exprimés en nous rappelant sans cesse la devise coopératiste :

« Tous pour un, chacun pour tous ! »

Mais pour obtenir ces résultats, votre collaboration d'acheteur nous est indispensable, et quoique ma conclusion puisse vous paraître paradoxale, notre coopérative ne progressera qu'autant que vous réaliserez des bénéfices plus élevés ; plus vous aurez de profits, plus la coopérative sera prospère.

Essayez donc de profiter des avantages qui sont mis à votre disposition, n'achetez jamais, quoi que ce soit, sans nous demander des renseignements, et nous vous prouverons, par des faits probants, que nos services coopératifs sont organisés pour vous donner entière satisfaction.

LA COMMISSION DE COOPÉRATION.

### Service de Placement

*Emplois vacants* : Plusieurs emplois de vendeurs et de garçons de magasin.

\*\*\*

Trois comptables, ayant de très sérieuses références, syndiqués, recherchent en ce moment des emplois. Ceux de nos camarades qui connaîtraient des emplois devant être libérés, sont instamment priés d'en référer au service de placement, à la permanence du vendredi, le soir, de 6 h. ½ à 7 h. ½.

### RECRUTEMENT

Lors de notre réunion générale de janvier, nous avions le plaisir d'apprendre que notre section syndicale, malgré les pertes subies du fait de la guerre, les départs, par suite de changement de résidence ou toutes autres causes, l'effectif s'était maintenu, et que nous repartions avec une section composée de 119 unités, aujourd'hui, grâce au concours zélés de quelques syndiqués, notre effectif est bien près de doubler, exactement nous arrivons à 176 membres, c'est un beau résultat atteint en huit mois ; aussi, au nom du Syndicat, je prie nos camarades qui se sont dévoués pour le recrutement des nouveaux membres, d'accepter nos félicitations, et aussi de leur demander de continuer leurs efforts, car c'est par le

nombre que nous réussirons dans toutes nos démarches quelles qu'elles soient.

Que ceux de nos camarades qui n'ont pas réussi à amener quelques adhésions, prennent courage et redoublent d'ardeur afin que, au moins, au mois de janvier prochain, nous ayons un nombre important de syndiqués nantais, et que la section nantaise, qui est la plus âgée des sections de province, conserve toujours la tête parmi celles-ci.

E. FARGIER.

### ANECDOTE

dédiée aux partisans des monopoles d'Etat

Dans son budget spécial de 1919, le chancelier de l'Echiquier, M. A. Chamberlain, prévoit que, pour l'année 1919-1920, la recette de l'impôt sur les tabacs atteindra, en Angleterre, la somme de 1 milliard 175 millions de francs.

En France, notre monopole des tabacs rapporte dans les meilleures années, 450 millions.

Si nous avions, comme en Angleterre, le commerce libre des tabacs, c'est-à-dire la possibilité de fumer, nos recettes budgétaires s'en trouveraient singulièrement augmentées.

Et vraiment, on se demande, devant ces chiffres, quelles raisons poussent nos gouvernants à chercher des recettes nouvelles dans de nouveaux monopoles ?

Et pourtant nous manquons de tabac malgré que le Syndicat des planteurs de tabac de la région de Bône a adressé à M. Abel, nouveau gouverneur général de l'Algérie, le télégramme suivant :

« Les planteurs de tabac réclament, en dehors du relèvement des prix de la Régie et de la réduction de la réquisition, la levée totale de l'interdiction d'exportation pour la France et les pays étrangers.

« Des stocks considérables de tabac de l'année dernière sont immobilisés en Algérie, alors que les tabacs ennemis, Bulgares et Turcs, arrivent actuellement à Marseille. Les fonctionnaires envoyés en Algérie, par le ministre des Finances, pour solutionner la question, sont les auteurs de la crise que nous subissons. ils ne jouissent aucunement de la confiance des planteurs ».

Et pendant ce temps, en France, nous devons déployer des ruses de Mohicans pour avoir quarante grammes de scaferlati.

C'est absurde, soit, mais de telles absurdités seraient-elles commises si nous n'étions, hélas ! doté du monopole des tabacs, et d'autre encore !

L'INDISCRET.

Pour vos Achats

EN TISSUS ET CONFECTIONS

Adressez-vous de préférence

13, 15, 17, 19, Rue de la Poissonnerie. — Succursale: 5, Rue Crébillon, NANTES

A LA PREMIERE MAISON

Georges GANUCHAUD

TIMBRES NANTAIS OU ESCOMPTE

## EN VACANCES

Paris à Nancy, pour assister à la réunion organisée par le Comité de Défense Sociale et de Développement Economique, réunion qui soit dit en passant, a obtenu un plein succès, il était bien difficile à un vieux combattant de 70, comme moi, de résister à la tentation de fouler le sol de nos belles provinces reconquises, et puis, j'étais en vacances.

J'y fus d'autant plus engagé, que l'offre aimable m'était faite d'accomplir le voyage de Nancy à Metz en automobile.

Voyage agréable, bien qu'assombri durant la traversée de cette malheureuse ville de Pont-à-Mousson, où les maisons sont toutes atteintes par les obus et où, cependant, la vie renaît.

Voici Metz, la grande ville, la place forte, avec sa superbe esplanade d'où l'on aperçoit le mont Saint-Quentin et la statue du maréchal Fabert ; comme on a le sourire en pensant que les boches ne défilent plus la parade au pas de l'oie (si bien nommé), devant la statue de bronze du brave des braves, maréchal Ney, dont la fière silhouette se dresse heureusement toujours debout sur son socle.

Metz et sa magnifique Cathédrale avec, comme une petite plaie sur un beau visage, la fameuse statue du prophète Daniel, reproduisant les traits de l'ex-kaiser, avec son inscription si bien placée aujourd'hui : *Sic transit Gloria mundi*, et justifiant l'effondrement de l'orgueilleux qui se croyait déjà le maître du monde.

Nouveau Daniel, il est tombé, lui aussi, dans la fosse aux lions, mais moins fort que le prophète de l'Écriture, il n'a pu les dompter ; dans la fosse il a trouvé une race nouvelle de lions qu'on appelle « des poilus » et qui l'ont bel et bien dévoré.

*Sic transit Gloria mundi*. Ainsi passe la gloire du monde.

Après Metz, une visite à Srtasbourg s'imposait, je n'y manquais point.

Strasbourg ! quel joyau et dans quel écrin ! et comme l'on s'explique l'amer regret du boche d'avoir été forcé de rendre un tel bijou après l'avoir volé.

Ville de toute beauté avec ses avenues, ses jardins, ses monuments superbes, son admirable cathédrale, la belle place Kléber, et combien intéressante encore dans ses vieux quartiers, ses maisons en bois aux balcons ajourés, aux peintures toujours vives malgré les années, et les enseignes originales et bien spéciales qu'on rencontre à chaque pas.

J'ai pris plaisir à en relever les noms au hasard de ma promenade tant elles me semblaient si bien s'adapter au décor et symboliser les vieilles coutumes d'Alsace : Enseignes archaïques et pittores-

ques qui sont au fronton d'une auberge, d'un restaurant ou d'une brasserie.

On en trouve de poétique, telles que brasserie « au Chant des Oiseaux » ; le café au « Mille Fleurs » ; d'originales comme la brasserie du « Bois Vert » ; de « l'Homelet Rouge » ; aux « Deux Hallebardes » ; « Le Gobelet d'Or », et la vieille brasserie providence des chevaliers de la gaulle qui peuvent venir réchauffer leurs doigts engourdis « au Poêle des Pêcheurs ».

Les animaux ont aussi fourni matière à enseigne du plus gros comme « l'Estaminet de l'Éléphant » ; au plus petit « brasserie du Blaireau », ou au plus sémillant « restaurant de l'Écureuil ». Enfin le café du « Canon », qui doit dater d'une époque où le 420 était encore inconnu.

A Schlestadt, où j'eus la chance de voir des oiseaux légendaires d'Alsace, les cigognes, dont le nid est placé sur une cheminée de l'arsenal, je découvris encore comme enseigne « au Pied de Bœuf », et cette dernière qui n'est pas la moins originale « à la Voiture de Foin d'Or ».

Voici qui nous change des innombrables « Cheval Noir » ; « Cheval Blanc », que l'on rencontre à chaque pas en voyage, et j'évoquais dans ma mémoire les personnages sympathiques des romans d'Eckmann-Chatrian qui charmèrent ma jeunesse.

Il me semblait voir renaître l'ami Fritz avec son gilet rouge, sa veste courte et son bonnet de fourrure, et le vieux Kolbus dans sa grande lévite tombant jusqu'aux chevilles, coiffé du chapeau à cornes, et fumant placidement sa bonne pipe de porcelaine peinte ; assis tous deux à la brasserie du « Blaireau », devant les pots de grès à couvercles d'étain qui contiennent la bière mousseuse. Oui, je les vois, ils sont ressuscités, ils revivent, ils se lèvent et je les entends, ils crient : « Vive la France ! »

L. ROGER.

## Envoi du « Messenger »

Par suite des circonstances, quelques syndiqués ont changé de domicile et ont omis de nous en faire part.

Plusieurs *Messagers* nous sont revenus avec la mention « parti sans laisser d'adresse », nous prions donc ceux de nos camarades qui pourraient nous faire connaître les adresses exactes des syndiqués suivants, de ne pas tarder à nous transmettre ces renseignements par un simple mot déposé dans notre boîte aux lettres, 11, rue du Chapeau-Rouge, ou, par téléphone, à M. Roger Pressensé, sec. adj. n° 0.75 :

Ulysse Jarlot, anciennement rue Alsace-Lorraine, Pont-Rousseau.

Julien Blanchet, anciennement avenue Saint-Georges, boulevard Saint-Aignan.

Louis Simon, anciennement avenue St-Georges, boulevard Saint-Aignan.

Paul Hauray, anciennement 7, rue Petite-Biesse.

Victor Chevalier, anciennement 2, rue de Hercé.

Pierre Minier, anciennement 11, place de la République.

Henri Bernard, anciennement 13, rue du Marchix.

Le secrétaire adjoint,  
Roger PRESSENSÉ.

## LA JURISPRUDENCE PRATIQUE

### De la clause interdisant à un employé de faire du commerce en quittant la maison

La Cour de Cassation a rendu, il y a quelques années, un arrêt qui demande à être expliqué :

Il arrive fréquemment que lorsqu'une maison s'assure les services d'un employé, elle se prémunit en même temps contre la concurrence que pourrait lui faire cet employé si, pour quelque raison que ce soit, il venait à quitter la maison. Aussi, dans le contrat, insère-t-on souvent une clause dans le genre de celle-ci : *M. X... s'engage à ne pas entrer dans une maison similaire et à ne pas en fonder une pendant les quatre années (ou plus) qui suivront sa sortie de la maison pour quelque cause que ce soit.*

Tenté par la situation qui lui est offerte, l'employé signe des deux mains cet engagement dont il ne mesure pas les conséquences. Mais au bout de quelques années, pendant lesquelles il a acquis de l'expérience et s'est perfectionné dans sa branche de commerce, une difficulté survient entre lui et ses chefs. Il se retire et, tout naturellement, il songe, soit à s'établir s'il a des ressources, soit à entrer dans une maison exploitant le même commerce. N'est-ce pas sa partie ? Mais alors, son ancien patron opposera le veto le plus formel à ses désirs et le menacera d'un procès en invoquant l'engagement signé lors de son entrée dans l'établissement.

Et bien ! on s'est demandé si cette clause était valable et si l'employé ne pouvait pas passer outre à ce sévère engagement.

La Cour de Cassation a eu précisément à se prononcer dans le cas d'un employé

Visitez à Nantes, les GRANDS MAGASINS

# DECRÉ FRÈRES

Les Plus Vastes Galeries de l'Ouest

qui avait signé l'engagement de ne pas entrer dans une autre maison de commerce dans la colonie qu'il habitait, de ne pas en fonder une, et de s'abstenir de toute affaire pour son compte personnel, et ce pendant quatre années, à partir de sa sortie de la maison à laquelle il appartenait.

La Cour a considéré qu'une telle clause était nulle comme contraire à l'ordre

public parce que cet employé, qui n'avait d'autres moyens d'existence que l'exercice du commerce qui constituait sa partie, s'était mis, par une telle interdiction, dans une véritable impossibilité de vivre.

Mais doit-on généraliser et déclarer nulles toutes les clauses de ce genre ?

Nous ne le pensons pas. Il faut considérer qu'ici la cause litigieuse était vrai-

ment trop générale. L'employé s'annihilait presque complètement. Mais une clause d'interdiction de s'établir dans la même partie ou d'entrer dans une maison similaire lorsque ladite clause est limitée, soit dans le temps, soit dans l'espace, n'est nullement contraire au principe de la liberté du commerce.

M<sup>e</sup> LUCAS.

## SYNDICAT DES DAMES EMPLOYÉES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

5, rue de l'Abbaye — PARIS

# SECTION NANTAISE

## Groupement Catholique et Syndicat

Voilà les beaux jours d'été qui fuient et l'hiver morose vient à grands pas ; mais pour nous consoler des mauvais jours, nous voyons réouvrir, avec joie la série des conférences du Groupement Catholique et les quelques séances syndicales.

Au début de ces réunions, je tiens à préciser la différence qui existe entre ces deux associations. Nées la même année, elles ont grandi ensemble comme des sœurs jumelles et ont pris un bel essor, leurs buts est pourtant très différents et il est très important de ne pas les confondre.

Nous tenons à le répéter, afin de ne faire aucune contrainte, on peut faire partie du Groupement Catholique sans être obligée de donner son adhésion au Syndicat, et, il est bien entendu qu'une syndiquée n'est pas dans l'obligation de suivre les instructions catholiques.

Les conférences bi-mensuelles sont pour les jeunes filles qui ont le désir de s'instruire, d'éclairer leur foi et de fortifier leurs convictions religieuses ; elles sont ouvertes à toutes celles qui veulent mieux connaître la source de toute Lumière, de toute Vérité, de toute Vie.

En effet, le programme du Groupement Catholique est celui-ci :

« Réchauffer les cœurs à la pure et vivifiante doctrine de l'Eglise, ouvrir et élargir les intelligences pour former un sens catholique très sûr et très prudent ; rendre les âmes vivantes et vigoureuses en leur donnant une piété plus solide et un amour de Dieu plus profond.

« Apprendre sur quelles bases reposent les croyances et les espérances de notre religion afin que dans courant de la vie, ces jeunes filles soient capables de soutenir et de défendre leur foi s'il est utile, en tout cas former des femmes sachant mettre leurs connaissances religieuses en harmonie avec leurs devoirs, et aptes à éclairer et à instruire ceux que la Providence leur donnera mission de diriger ».

Pour arriver à ce but, il est nécessaire qu'une franche et cordiale simplicité règne parmi les adhérentes afin d'exposer au conférencier, soit de vive voix, soit par écrit, leurs doutes, leurs objections et les réflexions sur la religion entendues autour d'elles.

En un mot, c'est un foyer où l'on voudrait voir se former à la chaleur de l'amour de Dieu et aux lumières de la divine Vérité, une forte génération de chrétiennes prêtes à faire rayonner autour d'elles leur amour et leur foi.

Le Syndicat vise, au contraire, l'intérêt matériel de l'employée. Il tend à mettre à exécution les désirs que le Souverain Pontife, Léon XIII, a exprimé dans son Encyclique, *Rerum Novarum* : « Prendre pour règle universelle et constante de « tellement organiser et gouverner les « corporations qu'elles fournissent à chacun de leurs membres, les moyens « aptes à leur faire atteindre, par la voie « la plus commode et la plus courte, le « but qu'il se propose et qui consiste « dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit et « de la fortune ».

Cette association est donc ouverte à toutes les employées soucieuses de leurs intérêts matériels : Les avantages que notre section nantaise peut offrir à ses membres sont déjà appréciables et notre Conseil syndical étudie toujours les moyens d'en augmenter le nombre, c'est ainsi que nous allons ouvrir, sous peu, une coopérative d'alimentation qui nous procurera des produits à des prix sensiblement au-dessous de ceux qui se pratiquent dans le commerce au détail.

Les travailleuses voulant améliorer leur sort pourront s'adresser à notre permanence qui a déjà rendu de signalés services en procurant des places intéressantes et des cours de sténo-dactylographie, français, etc..., vont ouvrir incessamment pour leur permettre d'acquérir les connaissances qui leur manquent.

Les débutantes, qui ont besoin d'un appui physique et moral, trouveront là de grandes sœurs toutes prêtes à les conseiller, les aider et les diriger.

Les employées qui peinent et qui souffrent, ressentiront, au Syndicat, les bienfaits de l'union, le consolant soutien de l'affection mutuel : il les aidera à alléger leur destinée et, s'il est utile, fera les revendications nécessaires auprès des patrons pour défendre leurs intérêts et leurs droits.

Enfin, il est encore ouvert à toutes les âmes pieuses cherchant à faire plaisir au Divin Maître. Le temps n'est plus où la chrétienne convaincue pouvait rester les mains croisées et les yeux fixés au ciel, elle doit maintenant se mettre résolument à l'œuvre en considérant tout le bien que nos efforts collectifs peuvent et doivent faire au monde du travail. C'est un apostolat social qui devient obligatoire pour elle, car il concourt à l'accomplissement de la grande pensée catholique :

que : la restauration de toutes choses dans le Christ, en cherchant, dans la mesure de notre pouvoir et de notre sphère, à réorganiser la société dans la justice et la fraternité chrétienne.

Pour se résumer, le Groupement Catholique a pour but l'amélioration intellectuelle et morale de ses membres, et le Syndicat recherche l'accroissement du bien-être matériel de l'employée.

LA PRÉSIDENTE.

## MARIAGE

Mademoiselle Marie Gauduel, sténo-dactylographe, rue de Rennes, 48, nous fait part de son mariage avec Monsieur Jean Bouët, employé de bureau, rue de Rennes, 48.

La cérémonie aura lieu en l'église St-Similien, le jeudi 23 octobre, à 11 heures.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur.

## AVIS IMPORTANT

La section nantaise du Syndicat des employés de commerce et de bureaux (hommes), nous invite aimablement à célébrer, avec eux, leur fête patronale de saint Michel, le dimanche 5 octobre.

Nous nous ferons un plaisir de répondre à cette invitation et de venir nombreuses à cette première réunion intersyndicale où, parents et amis, pourront se joindre aux syndiquées.

Nous verrons ensemble les diverses questions qui intéressent nos deux sections, nous prouverons ainsi la bonne entente qui existe entre les deux groupements, et nous apprécierons les avantages qui en résultent.

Voir le programme de la journée dans l'article précédent : « Fête de saint Michel ».

Les personnes désirant prendre part au petit déjeuner, voudront bien se faire inscrire à notre permanence à Nazareth, 18, rue Talensac.

LA PRÉSIDENTE.

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie FIGREE et C<sup>ie</sup>, 57, rue Saint-Clément.